

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 26 OCTOBRE 1797.

De Cadix, le 2 Octobre.

On ne voit ici aucun mouvement qui indique la prochaine sortie de notre flotte. Les mauvais tems ont éloigné la flotte angloise qui, cependant, fait toujours croiser quelques frégates: une partie de cette flotte est à Gibraltar, et l'autre à Lisbonne. On attend avec inquiétude des bâtimens richement chargés qui ont dû relâcher à Ténériffe, et qui pourroient profiter de l'absence des anglois, pour arriver dans nos ports.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 20 Octobre.

Le Rédacteur annonce aujourd'hui les changemens suivans :

Le général Canclaux, ambassadeur à Naples, est rappelé; il est remplacé par le citoyen Treilhard. Le général Pérignon est aussi rappelé de Madrid; il a pour successeur l'ex-ministre de la marine Trugnet. Le citoyen Pérochelle est nommé secrétaire de la légation. Le citoyen Pléville-Lepelletier, ministre de la marine, a été promu avant-hier au grade de contre-amiral.

Les commissaires françois sont arrivés hier de Lille; ainsi tout espoir de paix avec l'Angleterre est évanoui. On dit que Treilhard refuse l'ambassade de Naples.

Bottot, secrétaire de Barras, qui avoit été envoyé à Udine, est arrivé hier de retour; il n'a mis que dix jours à faire la route. Rien ne transpire encore des nouvelles qu'il apporte.

Le général Lafne, avec une colonne de 5000 hommes et 400 artilleurs munis de canons, est arrivé le 12 à Nice; il marche vers les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Le directoire exécutif a pris un nouvel arrêté sur les émigrés. On y trouve, entre autres dispositions, que les témoins qui auront signé

les certificats de résidence, seront interrogés l'un après l'autre sur la vérité des faits contenus dans ces certificats.

Le projet de résolution sur les nobles fait le sujet de toutes les conversations; on s'en occupe dans les salons comme dans les comptoirs, dans les cafés et même dans les ateliers. La plupart des journaux traitent aujourd'hui cette question, et à l'exception de deux ou trois, tous regardent les mesures proposées comme inconstitutionnelles et souverainement odieuses. Les républicains les plus prononcés sont même divisés d'opinion à ce sujet. Chénier et Garat désapprouvent ce projet dans le *Conservateur*; Tallien, à ce qu'on prétend, doit parler contre; enfin la motion de Boulay a causé une fermentation générale; elle a réveillé les passions éteintes, et elle pourroit bien être une pomme de discorde, et donner lieu à de nouvelles divisions.

Il n'y a pas à douter que la discussion à laquelle ce projet va donner lieu ne soit très orageuse. Déjà dans la séance d'avant-hier, l'opposition s'est manifestée. Serres ayant obtenu la parole pour une motion d'ordre, s'exprima ainsi: „Je pense que le projet de Boulay contre les ex-nobles ne doit pas être prolongé indéfiniment. L'inquiétude générale dans laquelle il a plongé, je ne dis pas les individus qu'il intéresse particulièrement, mais même les meilleurs citoyens... (Murmures d'un grand nombre.)— *Plusieurs voix*: Oui, oui, c'est vrai.— *L'orateur*: Pour ce qui me concerne du moins, j'y apperçois le développement de la plus haute tyrannie, qui ait encore pesé sur les hommes, l'organisation du système dépopulateur de Robespierre, moins sanguinaire en apparence, mais mille fois plus exécration. J'y apperçois le génie fiscal de ce

tyran, et l'affreuse terreur qui marche à sa suite. Il faut d'ailleurs que la France sache bientôt si vous voulez devenir les tyrans, ou rester ses mandataires fidèles. Il faut qu'elle sache si elle doit être heureuse par la constitution ou chercher son salut dans les convulsions de son désespoir. Je demande que la discussion s'ouvre primidi prochain, et alors je prends l'engagement formel de mettre en évidence les vérités que je n'ai fait qu'énoncer ici. (Les murmures d'une part et les applaudissemens de l'autre se renouvellent).

La motion de Serres est adoptée.

Conseil des 500. — Suite de la Séance du 16.

Boulai (de la Meurthe) prend la parole. Voici quelques traits de son discours. Après avoir parlé de l'origine de la noblesse, de son influence sous la monarchie, de sa conduite depuis le commencement de la révolution jusqu'à la journée du 10 Août, l'orateur passe à l'objet principal du rapport, à l'existence des ci-devant nobles sur le territoire, qu'il regarde comme le plus grand obstacle à l'affermissement de la République. A l'exception de quelques hommes qui ont prouvé qu'ils méritoient des distinctions honorables, tous les ex-nobles, selon lui, ont constamment cherché à renverser la République. „ Cette conjuration, dit Boulai, existe encore; tous les agens, tous les plans, tous les moyens sont établis: mais, dit-on, la noblesse est en minorité! oui; mais son orgueil, son audace est entretenue par son humiliation même. Notre propre histoire a dû nous apprendre ce que peuvent des minorités entraînées par les mouvemens les plus forts et les plus irrésistibles qu'éprouve le cœur humain. Il est de l'essence des minorités d'être adroites, infatigables: il est de l'essence des majorités d'être indulgentes, confiantes. Redoutons une minorité telle que celle de notre noblesse; une sorte de prestige parle encore au vulgaire en sa faveur: aux yeux du peuple, les nobles étoient des espèces de divinités, et il ne se défend pas encore de cette sorte de vénération qu'il leur portoit autrefois. Dans leur intérieur, tous les titres, toutes les qualités, toutes les étiquettes, sont conservés. „

Plus loin, Boulai s'écrie: „ Républicains! vous avez vaincu; votre conquête, c'est la République; votre gouvernement, votre constitution. Votre triomphe a été remporté sur les privilèges; il est légitime, la République est toujours de droit. Tous les moyens de la consolider sont donc aussi de droit & légitimes. Mais, pour cela faut-il confier aux vaincus la garde de nos trophées? Aurons-nous encore une con-

fiance imprudente? Compterons-nous sur leur repentir, sur leur résignation; vain espoir, dont l'expérience démontre l'illusion. L'exclusion des nobles du droit de cité est donc le premier moyen de conservation; et si cette exclusion ne suffit pas, si les troubles, les divisions sont encore les fruits amers de la seule présence des nobles, il faut s'en débarrasser. Deux moyens se présentent: les exterminer, les expulser. Les exterminer! Non, ils nous extermineroient eux, s'ils étoient les plus forts; plus généreux, contentons-nous de les expulser. Ainsi l'expulsion du territoire pour les uns, l'exclusion des droits de cité pour les autres, sont les bases du projet de votre commission. Ici une question se présente. Comment distinguer les plus dangereux? les chefs du parti, du troupeau? Les plus dangereux sont les plus intéressés à la contre-révolution, ceux qui ont le plus de moyens, la haute noblesse; c'est elle qui doit être chassée. Cependant en l'expulsant, nous ne prétendons pas la dépouiller. Nous lui donnons ses biens. Ils seront vendus, et le prix leur en sera remis en produits de l'industrie française, sauf une indemnité qui sera retenue pour les frais de la guerre. La première mesure est nécessaire pour éviter l'écoulement du numéraire. La seconde est d'une justice évidente. Quant aux autres qui seront exclus du droit de cité, nous leur offrons des moyens d'acquiescer ce droit, en remplissant les conditions présentées par l'article 10 de la constitution. Nous en ajoutons une autre, l'obligation d'une déclaration que nous avons cru digne de tout homme libre. A ces projets, quelle objection pourra-t-on faire? Dira-t-on qu'ils sont contraires à la constitution? On a déjà répondu que l'affiliation des hommes dont il s'agit à l'ordre de la noblesse les rend étrangers, et que rien ne les lie à une constitution incompatible avec leur existence. D'ailleurs, nous ferons aux opposans de bonne foi ce raisonnement, qui sans doute devra suffire. Vous voulez la République, vous devez vouloir aussi tous les moyens de la conserver. Il faut ou renoncer à la République, et rétablir la noblesse, ou prendre contre la noblesse les mesures que nous vous proposons; il n'y a pas ici de milieu. „

Après d'autres raisonnemens de cette force, l'orateur propose le projet dont nous avons déjà donné le dispositif.

Séance du 17 — Martinet fait adopter un projet ainsi conçu:

„ L'hôtel de la Vallière, donné à la maison de Châtillon par Louis XV, retiré par ce dernier des mains de cette famille, moyennant une pé-

don sur l'Etat, et rendu à la ci-devant duchesse de Châtillon par décret du... , est déclaré faire parti des propriétés nationales. La ci-devant duchesse de Châtillon, recevra en indemnité, le montant de la pension ci-dessus indiquée, en inscriptions sur le grand livre.

De Vienne, le 18 Octobre.

Le Cardinal Primat de Hongrie se trouvoit ici depuis quelques jours pour un objet important.

L'on apprend de Malthe que plusieurs Russes de distinctions sont attendus dans cette isle; ils apprendront le service sur les galères aux fraix de S. M. I.

Le comte d'Antraigues est ici.

Suite de la Haye, du 19 Octobre.

On voit par les rapports que nous avons donnés, combien l'action a été vive, opiniâtre, et sanglante: elle a surtout été funeste pour plusieurs des principaux officiers. Les blessures des vice-amiraux Reyntjes et Story, dont le premier a été pris, paroissent n'être que légères: celle du capitaine Holland, commandant le *Wassenaar*, également pris, est annoncée comme plus griève: celle du capitaine van Rossum, capitaine de pavillon du vaisseau amiral, doit avoir été mortelle. Nous avons rapporté, que le contre amiral Bloys de Treslong avoit eu le bras droit emporté: il le fut, à l'instant qu'il mettoit le porte-voix à la bouche, pour donner ses ordres au plus fort de l'action: il n'est pas le seul, qui ait éprouvé ce malheur. Le capitaine Hinxt, commandant le *Procheur*, de 56 canons, a aussi perdu un bras et a été blessé à la jambe. Ce vaisseau a été au plus fort de l'action; et il a essayé le feu de plusieurs vaisseaux ennemis supérieurs en rang: il a perdu son mât de misaine; et il se trouvoit dans le plus grand danger d'être pris, lorsqu'il fut secouru par le vaisseau *l'Amiral de Vries*, pris ensuite lui-même. Enfin il est certain que les marins hollandois n'ont manqué ni de fermeté ni de bravoure; et que s'il faut attribuer les défaites de la journée à quelque cause, outre la grande supériorité en nombre et en force des vaisseaux, ainsi qu'à l'avantage du vent, qu'avoit l'ennemi, c'est d'un côté, à l'ordre de bataille que l'amiral Duncan avoit choisi; d'autre part, au défaut de rapprochement de la ligne hollandaise. L'ordre de bataille anglois étoit tel, que, d'après plusieurs rapports, l'ennemi parut se porter confusément sur les nôtres; le vice-amiral Story nous apprend au contraire, que l'escadre angloise étoit réellement formée en bataille; et que c'est l'ordre en échiquier, le plus pro-

pre à rompre la ligne hollandaise, que le commandant britannique a employé: la manœuvre a été favorisée par la trop grande distance de nos vaisseaux les uns des autres, ainsi que le vice-amiral de Winter le témoigne lui-même dans son rapport, et qu'il paroît encore par la lettre suivante:

„L'escadre hollandaise croisoit le 11 Octobre, à deux milles de distance d'Egmond-sur-mer; elle étoit composée de quatre vaisseaux de 74 canons, cinq de 68, un de 64, quatre de 56, deux de 44, deux frégates de 32, deux de 24, outre les moindres bâtimens. A Midi, elle eut connoissance de l'escadre angloise, cinglant de la partie du Nord, le vent Nord-Ouest, & tout se fit à son avantage. L'escadre hollandaise forma aussitôt la ligne de bataille; celle des Anglois ne la combattit point dans cet ordre. Elle la longea & perça à travers les espaces, qui étoient entre chaque vaisseau de notre ligne & son voisin, à la distance de 60 brasses. Au moment de cette manœuvre, le feu commença du côté des Hollandois. Le vaisseau, le *Delft*, faisant la queue, poussa. L'amiral Duncan perça entre le *Batave* & les *Etats Généraux*. Il se mit par le travers du dernier. Le feu de celui-ci, secondé par le *Mars* de 44 canons, va désemparé; trois vaisseaux anglois sont venus à son secours & l'ont remorqué. Après sa retraite, le feu de l'escadre angloise se rallentit & cessa enfin vers les 3 heures. Plusieurs de nos vaisseaux étoient encore alors sur le champ de bataille. Au commencement de l'action, les Anglois étoient au nombre de 18 vaisseaux de ligne; & pendant sa durée, deux autres du premier rang vinrent les joindre. Cette supériorité en nombre & le désordre même du combat furent cause, que chacun de nos vaisseaux eut affaire à plusieurs ennemis à la fois. C'est ainsi qu'on a vu le *Wassenaar*, cap. Holland, entre deux feux, forcé enfin d'amener. L'amiral de Vries, avant de se rendre, s'est battu bord à bord avec un vaisseau anglois, pour secourir le *Protecteur*. L'on ignore les circonstances de la reddition du *Hercule* & du *Delft*. Celle du *Hercule* a été causée par le feu, qui y avoit pris, & durant lequel les Anglois n'ont cessé de le foudroyer.

Une lettre, écrite par le capitaine Krafft de l'*Alkmaer*, de 56 canons, qui a été pris également, apportée par un pinque-pêcheur de Schevening, porte qu'il a été pris après avoir eu sur son bord 26 morts et 62 blessés; après avoir perdu tous les mâts; et après que son vaisseau eut été criblé de plus de 200 boulets; qu'il a combattu pendant deux heures deux vaisseaux, de 74, et un de 64 canons; qu'enfin l'ennemi l'a pris à la remorque, et qu'il a été conduit avec son fils à bord du *Monmouth*, de 64 canons; que les Anglois ont également souffert; qu'il a vu un de leurs vaisseaux à la remorque; que leurs prises sont toutes désemparées et démantées etc. Il paroît, qu'il n'y a pas eu de vaisseau hollandais, qui ait combattu plus heureusement que le *Leyden*, de 68 canons, commandé par le capitaine-lieutenant Musquetier. On rapporte qu'un vaisseau anglois, de 84 canons, qu'il combattit, avoit déjà amené; mais qu'ayant remis son pavillon, après avoir été secouru par un autre de sa nation, il reçut encore quelques décharges du *Leyden*, qui l'ont coulé bas... Le capitain J. Holland, commandant du navire

américain, qui est arrivé le 15 Octobre de Philadelphie à Amsterdam, rapporte que le 12 à 9 heures du matin, E. S. E. d'Egmond, il s'est trouvé au milieu d'une flotte de 54 voiles, qui à sa vue, arborèrent pavillon anglois, et dont plusieurs avoient perdu leurs perroquets, d'autres leurs mâts d'artimon ou leur gréement; qu'ils avoient avec eux à la remorque 5 vaisseaux absolument dématés. Enfin, nous avons aussi quelque certitude sur le sort de la frégate, le *Monsterdam*, cap. Lancaster, de 44 canons. On écrit de la Zeelande, qu'elle a échoué sur cette côte, près de West-Cappel, sur les bancs, nommés de Rassen; on a sauvé, 125 hommes, qui y restoient de l'équipage, avec un maître de prise anglois et un cadet. Le commandant Lancaster avoit passé, comme prisonnier, sur un Lord ennemi. Le lieutenant Christiaanzen avoit été tué dans l'action. Le Lieutenant Akkerman étoit mort de ses blessures; et cette frégate avoit tué en tout 50 hommes tués et 40 blessés dans le plus sanglant combat.

De Strasbourg, le 22 Octobre.

Le quartier-général de la grande armée d'Allemagne a été transféré aujourd'hui à Greznach; mais le général en chef est encore ici.

La fête funèbre en l'honneur du général Hoche a été célébrée hier avec beaucoup de pompe. Le général Angereau et le général Desaix y ont assisté.

De Suwigard, le 21 Octobre.

Les lettres d'Inspruck en date du 18, annoncent que le quartier-général de l'armée d'Italie sera transféré dans cette ville pour y passer l'hiver, attendu qu'il doit avoir été conclu un nouvel armistice de cinq mois, à compter du 18 Octobre.

L'on mande d'Angsbourg, que M. le colonel comte de Carneville, qui se trouve depuis trois semaines dans cette ville, est occupé à former un corps de 1200 hommes, qui sera composé de hussards, de chasseurs et d'infanterie.

De Cologne, le 21 Octobre.

D'après un arrêté de la commission intermédiaire de Bonn, le pays de Juliers est tenu de fournir incessamment dans le magasin de Bonn

les objets énoncés ci-après, à l'usage des hôpitaux, savoir: 90,000 aunes de linge à pansement; 14,000 livres de charpies; 1,000 bandages herniaires assortis; 1,200 quintaux de farine; 2,000 quintaux de viande; 240 pièces de vin rouge de bonne qualité, de deux cents quarante pintes l'une; 25 pièces vin blanc, idem; 50 pièces de vinaigre, idem; 6,000 pintes d'huile à brûler; 6,000 livres de savon noir; 6,000 livres chandelles; 6,000 livres de ris.

De Coblenz, le 22 Octobre.

Ces jours derniers, le bruit se répandit tout à coup que le nouveau magistrat alloit être destitué et l'ancien lézat réintégré. Cette nouvelle causa une allégresse universelle; une foule nombreuse se rassembla sur le marché, pour être témoin du triomphe de ses véritables magistrats et de la confusion des intrus; ceux-ci se trouvoient alors assemblés à l'hôtel de ville, et s'ils fussent sortis dans ce moment, il est très probable que le peuple courroucé leur eut fait un mauvais parti. Le général françois Hardi, ayant été aussitôt informé de ce qui se passoit, se rendit lui-même sur les lieux, et avec l'aide de quelques grenadiers, il parvint à disperser le rassemblement. Le soir, il fut ordonné à tous les habitans de placer des lumières à leurs fenêtres, et des patrouilles nombreuses parcoururent les rues. Tout est tranquille depuis ce moment.

L'on fait maintenant que ce bruit de la destitution du magistrat actuel, est venu de la fautive interprétation donnée à une lettre écrite par la commission intermédiaire à l'un des députés qui s'étoient rendus près d'elle pour protester contre les innovations, et qui étoient revenus sans avoir obtenu de réponse. Cette lettre portoit en substance, que le changement dans l'administration de la ville de Coblenz, avoit eu lieu parceque ni la régence ni le magistrat n'avoient fait leur devoir; que d'ailleurs les opinions ne seroient jamais forcées, et qu'il étoit libre à chacun de manifester sa pensée quelle quelle fut etc. La personne qui avoit reçu la lettre, fit rassembler les chefs des tribus, et la leur communiqua. Tous crurent y voir ce qu'ils desiroient: la réintégration de leur ancien magistrat.

* * Il a été perdu une petite croix de l'ordre de Malthe, avec un léger rebord en or, et attachée par un ruban à un ruban noir. Celui qui l'auroit trouvée est prié de la rapporter au Bureau de ce Journal; on lui en remettra volontiers la valeur.

* * A louer, par mois, un bel appartement composé de trois Chambres, cuisine et autres commodités; s'adresser Lit. F. No. 62.

* * Une jeune fille, sachant l'allemand et le françois, coudre, filer, tricoter, faire un peu de cuisine et en un mot tous les ouvrages relatifs au ménage, desiroit trouver à se placer dans une bonne maison, en qualité de gouvernante d'enfants, ou de toute autre manière convenable à sa capacité. S'adresser au Bureau de ce Journal.